

COMMUNE DE PETIT-CROIX

A R R E T E MUNICIPAL N° 18/2024

***Abrogation de l'arrêté municipal n°11/2015 réglementant l'utilisation d'appareils
bruyants***

Le Maire de la commune de PETIT-CROIX,

VU :

- l'article L 2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'arrêté préfectoral en date du 15 avril 2015 portant réglementation des bruits de voisinage dans le département du Territoire de Belfort,
- l'arrêté municipal n°11/2015 en date du 23 avril 2015

CONSIDERANT le changement climatique ne permettant pas de tondre ou travailler en extérieur tous les jours,

CONSIDERANT les activités professionnelles des particuliers se développant de plus en plus le samedi,

CONSIDERANT la demande d'un grand nombre d'habitants,

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté municipal n° 11/2015 en date du 23 avril 2015 est abrogé.

Article 2 : Cette abrogation prend effet au jour de la publication du présent arrêté

Article 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale ou d'un recours auprès du tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie
- Monsieur le Chef de service des gardes champêtres

Fait à PETIT-CROIX, le 27 mai 2024

Le Maire,

Isabelle SEGUIN



CERTIFIE EXECUTOIRE

Envoyé en préfecture le 27/05/2024

Reçu en préfecture le 27/05/2024

Publié le 27/05/2024

ID : 090-219000775-20240527-2024018ARRPC-AR

